



Billets RBC de croissance à capital protégé liés à des actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation, **série 48**

Durée de 5,75 ans

Capital protégé à
100 % à l'échéance

100 % de la plus-value du cours du portefeuille de 10 actions canadiennes

Les billets constituent un placement d'une durée de 5,75 ans destiné à fournir une exposition à un panier équilibré des dix actions canadiennes. Les investisseurs recevront 100 % de la plus-value du cours du portefeuille de actions canadiennes pour toute performance positive de celui-ci et recevra le montant initial à l'échéance s'il y a diminution de la valeur du portefeuille. Le capital est garanti par RBC à la date d'échéance du 19 mars 2026.

Clôture du
placement

12 juin 2020

Date d'échéance

19 mars 2026

FundSERV

RBC398

Site web

www.rbcnotes.com

FAITS SAILLANTS DU PLACEMENT

Émetteur : Banque Royale du Canada

Monnaie : \$ CA

Durée : Environ 5,75 ans

Portefeuille : Rendement lié à la performance d'un portefeuille initialement équilibré de dix actions canadiennes. Les titres ne constituent pas une participation dans les titres sous-jacents. Les porteurs n'ont aucun droit à l'égard des titres sous-jacents, y compris les dividendes versés sur ces titres. Le taux des dividendes indicatif du portefeuille au 26 mai 2020 était de 7,09 %, soit un taux des dividendes total d'environ 48,27 % composé annuellement sur la durée de 5,75 ans, à supposer que le rendement des dividendes demeure constant.

Taux de participation : 100 %

Note : Protection du capital à 100 % garantie par RBC à l'échéance. RBC est notée Aa2 par Moody's, AA- par Standard and Poors et AA par DBRS.

Marché secondaire : Les billets pourront être négociés éventuellement sur un marché secondaire quotidien. Conformément à ce qui est mentionné dans le bulletin d'information, RBC Marchés des Capitaux s'efforcera de créer un tel marché. Des frais de négociation anticipée peuvent s'appliquer (ces frais passant de 3,00 % au départ à 0 % après 540 jours). Le produit tiré de la vente peut être inférieur au capital de 100 \$.

**Admissibilité aux
comptes enregistrés :** REER et FERR.

| Société | Symbole | Société | Symbole |
|------------------------------|---------|-----------------------------------------|---------|
| La Banque de Nouvelle-Écosse | BNS | Fonds de placement immobilier RioCan | REI-U |
| BCE Inc. | BCE | Enbridge Inc. | ENB |
| Power Corp du Canada | POW | Canadian Utilities Ltd | CU |
| Great-West Lifeco Inc. | GWO | Banque Canadienne Impériale de Commerce | CM |
| Société Financière IGM Inc. | IGM | Société Financière Manuvie | MFC |

Les billets ne sont pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Les billets ne sont pas des billets ou des titres de créance traditionnels. Pour connaître les divers risques liés à un tel placement, voir la rubrique « Facteurs de risque » du bulletin d'information.

EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU PAIEMENT

Les exemples suivants sont fournis à titre illustratif seulement. Les cours des actions du portefeuille de titres utilisées pour illustrer le calcul du rendement variable ne sont pas des estimations ni des prévisions des cours de base et des cours de règlement des actions dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le rendement variable. Tous les exemples supposent qu'un porteur de billets a acheté des billets d'un capital global de 10 000 \$ et qu'aucun événement extraordinaire n'est survenu.

Exemple n°1 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage est positive et très élevée. On suppose que le cours de base et le cours de règlement de chaque action sont ceux indiqués dans le tableau qui suit (hypothétiques). Le montant du paiement serait calculé comme suit :

| Société | Symbole | Cours de base | Cours de règlement | Variation du cours ajustée | Pondération | Variation pondérée |
|---------------------------------------|---------|---------------|--------------------|----------------------------|-------------|--------------------|
| La Banque de Nouvelle-Écosse | BNS | 55,84 | 86,33 | 54,60 % | 10,00 % | 5,460 % |
| BCE Inc. | BCE | 55,72 | 69,83 | 25,32 % | 10,00 % | 2,532 % |
| Power Corp du Canada | POW | 22,76 | 28,56 | 25,47 % | 10,00 % | 2,547 % |
| Great-West Lifeco Inc. | GWO | 22,12 | 36,80 | 66,38 % | 10,00 % | 6,638 % |
| Société Financière IGM Inc. | IGM | 30,78 | 64,36 | 109,11 % | 10,00 % | 10,911 % |
| Fonds de placement immobilier RioCan | REI-U | 15,20 | 25,93 | 70,59 % | 10,00 % | 7,059 % |
| Enbridge Inc. | ENB | 43,81 | 73,51 | 67,80 % | 10,00 % | 6,780 % |
| Canadian Utilities Ltd | CU | 32,36 | 53,36 | 64,88 % | 10,00 % | 6,488 % |
| Banque Can. Impériale de Commerce | CM | 87,92 | 134,05 | 52,47 % | 10,00 % | 5,247 % |
| Société Financière Manuvie | MFC | 17,28 | 28,23 | 63,37 % | 10,00 % | 6,337 % |
| Sum of the Weighted Component Changes | | | | | | 60,00 % |
| Percentage Change | | | | | | 60,00 % |

Variation en pourcentage = 60,000 %
Rendement variable = 10 000,00 \$ x 60,000 % x 100,00 % = 6 000,00 \$
Montant du paiement = 10 000 \$ + 6 000,00 \$ = 16 000,00 \$

La somme des variations pondérées de 60,000 % donne une variation en pourcentage de 60,000 % et un montant du paiement de 16 000,00 \$, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé de 8,52 %.

Exemple n°2 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage est réputée s'établir à zéro.

On suppose que le cours de base et le cours de règlement de chaque action sont ceux indiqués dans le tableau qui suit (hypothétiques). Le montant du paiement serait calculé comme suit :

| Société | Symbole | Cours de base | Cours de règlement | Variation du cours ajustée | Pondération | Variation pondérée |
|---------------------------------------|---------|---------------|--------------------|----------------------------|-------------|--------------------|
| La Banque de Nouvelle-Écosse | BNS | 55,84 | 30,23 | -45,87 % | 10,00 % | -4,587 % |
| BCE Inc. | BCE | 55,72 | 31,32 | -43,79 % | 10,00 % | -4,379 % |
| Power Corp du Canada | POW | 22,76 | 16,30 | -28,36 % | 10,00 % | -2,836 % |
| Great-West Lifeco Inc. | GWO | 22,12 | 12,32 | -44,29 % | 10,00 % | -4,429 % |
| Société Financière IGM Inc. | IGM | 30,78 | 8,73 | -71,64 % | 10,00 % | -7,164 % |
| Fonds de placement immobilier RioCan | REI-U | 15,20 | 3,49 | -77,07 % | 10,00 % | -7,707 % |
| Enbridge Inc. | ENB | 43,81 | 5,36 | -87,77 % | 10,00 % | -8,777 % |
| Canadian Utilities Ltd | CU | 32,36 | 8,46 | -73,86 % | 10,00 % | -7,386 % |
| Banque Can. Impériale de Commerce | CM | 87,92 | 31,01 | -64,73 % | 10,00 % | -6,473 % |
| Société Financière Manuvie | MFC | 17,28 | 6,46 | -62,61 % | 10,00 % | -6,261 % |
| Sum of the Weighted Component Changes | | | | | | -60,00 % |
| Percentage Change | | | | | | 0,00 % |

Puisque la somme des variations pondérées s'établit à -60,000 %, la variation en pourcentage est de 0,000 %.

Rendement variable = 10 000 \$ x 0,000 % x 100,00 % = 0,00 \$
Montant du paiement = 10 000,00 \$ + 0,00 \$ = 10 000,00 \$

La somme des variations pondérées de -60,000 % donne une variation en pourcentage de 0,000 %, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé de 0,000 %.

Les billets de dépôt représentent un placement potentiel, mais ils peuvent comporter des risques. Pour plus de détails, consulter le bulletin d'information. Risques particuliers :

- Intérêts payables à l'échéance – Le capital et le rendement variable (s'il y a lieu) sont payables à l'échéance seulement. Le rendement futur du portefeuille de titres est inconnu et pourrait faire en sorte qu'aucun intérêt ne soit versé si la Somme des variations pondérées du rendement par action est négative.
- Cours sur le marché secondaire – Le cours des billets sur le marché secondaire dépendra de la conjoncture et pourrait être supérieur ou inférieur au capital de 100 \$, sous réserve de frais de négociation anticipée jusqu'à concurrence de 3,00 %. RBC se réserve le droit de ne pas créer de marché secondaire.
- Événements extraordinaires – Le paiement du rendement variable pourrait être devancé ou retardé en raison de la survenance de certains événements extraordinaires.

Le bulletin d'information concernant les Billets RBC de croissance à capital protégé liés à des actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation, série 48 (CAD) (le « bulletin d'information ») et le présent sommaire ne constituent pas une offre ni une sollicitation par quiconque là où une telle offre n'est pas autorisée ou à une personne à qui il est illégal de la faire. Le placement et la vente des billets décrits dans le bulletin d'information peuvent être assujettis à des restrictions dans une province ou un territoire donné. Les billets ne peuvent être offerts ni vendus à l'extérieur du Canada. La Banque Royale et les agents-vendeurs demandent à toute personne qui entre en possession du bulletin d'information de s'informer de ces restrictions et de les respecter. Les billets n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États Unis ou à des personnes des États Unis ou pour leur compte ou à leur profit. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité des billets; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le bulletin d'information, qui renferme des déclarations et des facteurs de risque supplémentaires importants relativement aux billets.